



PROCES VERBAL REUNION VISIOCONFERENCE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Jeudi 4 février 2021 – 17h00**

Libre Interne à la LFP Interne au service Confidentiel

Réunion du	04/02/2021 à 17h00
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Présents avec voix délibérative	MM. Bernard CAIAZZO, Jean Pierre CAILLOT, Raymond DOMENECH, Jacques-Henri EYRAUD, Loïc FERY, Francis GRAILLE, Sylvain KASTENDEUCH, Waldemar KITA, Olivier LAMARRE, Gervais MARTEL, Claude MICHY, François MORINIERE, Pierre-Olivier MURAT, Laurent NICOLLIN, Karl OLIVE, Oleg PETROV, Philippe PIAT, Pierre REPELLINI, Jean-Pierre RIVERE, Eric ROLLAND, Pierre WANTIEZ
Présents avec voix consultative	MM. Arnaud ROUGER, Noël LE GRAËT
Excusés	MM. Nasser AL-KHELAÏFI, Michel DENISOT (<i>représenté par Karl OLIVE</i>), Alain GUERRINI
Invités :	MM. Jean Michel AULAS, Marc SENECHAL, François KOPF (Cabinet Darrois Villey)
Assistent	Mmes Nadjette BECHACHE, Stéphanie BOURDAIS, Marie-Hélène PATRY, MM. Bruno BELGODERE, Philippe DIALLO, Jérôme BELAYGUE, Benjamin VIARD



1. Droits Audiovisuels 2020-2024

Arnaud ROUGER ouvre la séance en informant les membres du Conseil d'Administration des différentes étapes de discussions intervenues avec les opérateurs du marché audiovisuels depuis la réunion du 1^{er} février.

Il indique que le Comité de pilotage, composé de MM. Jean-Michel AULAS, Jean-Pierre CAILLOT, Jacques-Henri EYRAUD, Christian LECA et Philippe PIAT, s'est réuni quotidiennement pour suivre l'évolution des négociations et valider les orientations.

Ainsi, compte tenu de la situation de blocage dans laquelle était la LFP vis-à-vis des diffuseurs potentiels de Ligue 1 et de Ligue 2, il a fallu traiter dans l'urgence la diffusion des 24^{èmes} journées de Ligue 1 et de Ligue 2 en s'appuyant sur Téléfoot tout en faisant une rapide consultation pour la rencontre OM-PSG. L'offre de Canal+ étant mieux disant que des autres candidats, il était naturel de leur attribuer la diffusion de ce match.

Vincent LABRUNE explique alors que cette attribution, pourtant légitime au regard des montants proposés, a été perçue par Canal+ comme un acte bienveillant de la part de la LFP alors qu'il demeure de fortes oppositions sur l'analyse juridique entre Canal+ qui souhaite par ailleurs un Appel d'Offres global sur l'intégralité des lots d'une part; et la LFP qui maintient que le gré à gré est possible d'autre part et qui ne souhaite pas récupérer le lot 3 afin d'éviter de se retrouver en risque juridique vis-à-vis des autorités de la concurrence.

Dans ces conditions, il informe alors le Conseil d'Administration, en conséquence, que Canal+ a formulé en milieu de journée une proposition afin de trouver un accord sur la fin de saison 2020/2021.

Le Comité de pilotage s'est donc réuni de nouveau pour étudier deux hypothèses :

1. Une poursuite de l'activité de Téléfoot au sein de la LFP en s'appuyant sur les business plan développés par Marc SENECHAL, avec l'appui de Jean-Michel ROUSSIER. Cette première hypothèse permettrait de vendre les matchs du dimanche soir à 21h à l'unité jusqu'au terme de la saison au moins, afin d'assurer un chiffre d'affaires minimum.
2. Confier les droits précédemment détenus par Mediapro à Canal+ pour le reste de la saison 2020/21 pour 35M€ supplémentaires. En complément, le Groupe Canal+ réglerait le reste des échéances dues, via beIN Sports, au titre du lot 3 en une seule d'un montant global de 200 M€ (incluant lesdits 35 M€).

Fort de ces éléments, le Comité de pilotage recommande au Conseil d'Administration de retenir la seconde hypothèse et de conclure un accord avec Canal+ afin de sécuriser la fin de saison sur le plan financier mais également de permettre une belle exposition aux championnats de Ligue 1 et de Ligue 2.



Le Conseil,

Après un large échange de vues sur l'opportunité pour la LFP et les clubs d'avoir plus d'autonomie dans leur stratégie d'exploitation des droits audiovisuels mais avec un aléa financier plus important avec l'hypothèse 1 et le projet Téléfoot ;

Considérant la nécessité, au regard de la crise que traverse le football professionnel, de donner de la visibilité financière aux clubs jusqu'à la fin de la saison 2020/2021 ;

Valide la proposition permettant la diffusion des droits précédemment détenus par Mediapro sur les antennes du Groupe Canal+ jusqu'à la fin de la saison 2020/2021.

Décide de convoquer un nouveau Conseil d'Administration le 9 février 2021 à 17h afin de faire le point sur la situation financière de la saison 2020/2021 avant de confier au Collège de Ligue 1 et de Ligue 2 le soin de lui faire des propositions pour la répartition des droits audiovisuels conformément aux statuts de la LFP.

Vincent LABRUNE
Président